

DATE DE PUBLICATION : 31 mars 2020

La directrice des Infrastructures, de l'Innovation et des paiements

### **Délégation de signature**

Vu la délégation de signature donnée par M<sup>me</sup> Sylvie GOULARD, seconde sous-gouverneure, le 2 janvier 2020 ;

Vu la délégation de signature donnée par M<sup>me</sup> Nathalie AUFAUVRE, directeur général de la Stabilité financière et des Opérations, le 10 février 2020 ;

Délégation permanente est donnée à M. Mathieu GEX, chef du service de Surveillance des systèmes de paiement et des infrastructures de marché, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M<sup>me</sup> Claire ORLIAC, adjointe au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de Surveillance des systèmes de paiement et des infrastructures de marché.

Délégation permanente est donnée à M. Julien LASALLE, chef du service de la Surveillance des moyens de paiement scripturaux, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, à M. Pierre BIENVENU, adjoint au chef du service, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de la Surveillance des moyens de paiement scripturaux.

Délégation permanente est donnée à M<sup>me</sup> Muriel FOUCAUD, chef du service des Règlements interbancaires, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service des Règlements interbancaires.

Délégation permanente est donnée à M<sup>me</sup> Adeline BACHELLERIE, chef du service de la Monnaie Digitale et de l'Innovation, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service de la Monnaie Digitale et de l'Innovation.

Délégation permanente est donnée à M<sup>me</sup> Silvia GABRIELI, adjointe au chef du service Résilience et études sur les Infrastructures de Marché, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, la correspondance et les pièces relatives à l'exercice des activités du service Résilience et études sur les Infrastructures de Marché.

Fait à Paris, le 31 mars 2020

Valérie FASQUELLE